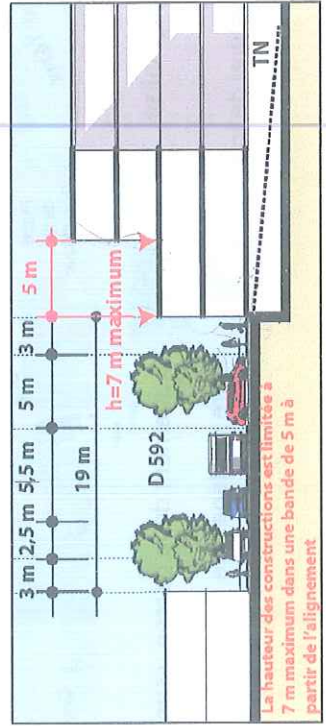


Vallon Sud Morge

L'orientation d'aménagement relative au secteur Vallon Sud Morge décline plusieurs objectifs :

- la requalification urbaine de part et d'autre de la D 592, proposant par mutations successives, suivant l'opportunité de démolitions potentielles de bâtiments existants, un nouvel alignement construit (rive Est) offrant une emprise de l'ordre de 21 mètres de façade à façade, permettant un réaménagement de qualité de l'espace public le long de l'avenue du Paviot, aux abords de l'église et de l'école, comprenant des aires de stationnement, trottoirs et espaces arborés, ainsi que la réalisation d'un nouveau pôle d'habitat, structurant l'espace public requalifié, accueillant des commerces et des services ;
- la requalification de la rive « voironnaise » de La Morge par la mise en oeuvre, d'une liaison piéton/cycle paysagée le long de la rivière depuis l'entrée sud de Paviot jusqu'au quartier Baltis ;
- l'identification d'une section à largeur réduite accueillant commerces et activités sur deux niveaux (h maxi. 7m.) avec recul de 5m. pour les étages supérieurs et possibilité de maillage entre la rue des usines et la D 592.



Coupe de principe sur le secteur de part et d'autre de la rue des Usines

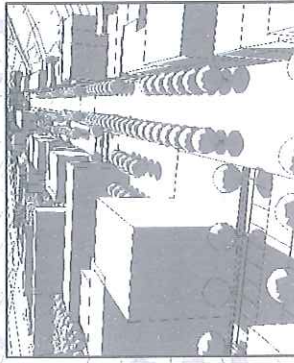


Schéma de principe sur le secteur Paviot

- Alignement obligatoire (implantation des constructions)
- Affectation des RDC Commerce/activité
- Alignement d'arbres à créer
- Dans une profondeur de 0 à 5 m la hauteur des constructions est limitée à 7 mètres maximum
- Espace public à créer ou à requalifier
- Voie structurante
- Principe de desserte
- Liaison piétonne/modes doux
- Espace commun ou public paysager